



MàJ le 05 Août 2022

Renouvellement du Contrat de Gérance

- Type de stage : Réglementation et gestion du commerce
- Public visé : Buralistes gérants de débits de tabac
- Prérequis : Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Durée de la formation : 7 heures en 1 journée
- Horaires : Chaque journée de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Modalités d'organisation : Formation en présentiel
- Tarif : 332,50 € HT par stagiaire
- Nombre de stagiaires : Minimum 5 / Maximum 18
Respect des contraintes sanitaires en cours à la date de la formation.
- Objectifs pédagogiques :
La formation permet aux buralistes de mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation relative au « contrat de gérance », liée au statut de « préposé de l'Administration » des buralistes et à la gestion quotidienne de leur commerce. Les principaux objectifs pédagogiques sont :
 - ✓ Connaître la réglementation liée à l'exploitation d'un débit de tabac
 - ✓ Connaître de la réglementation liée à la santé publique
 - ✓ Maîtriser les savoir-faire nécessaires à la gestion de leur commerce
- Contenu de la formation :

Matinée, de 9h à 12h30 :

 - La réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés
 - La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme

Après-midi : de 13h30 à 17h :

 - La gestion du fonds de commerce et les évolutions comptables, fiscales, sociales (Régime social et de retraite, fonds de commerce, buraliste employeur, la fiscalité, les relations avec la banque...)



- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :
 - ✓ Moyens et méthodes pédagogiques
La formation est basée sur une pédagogie adaptée aux chefs d'entreprise faisant appel à la participation active des stagiaires et s'appuyant sur une alternance d'apports théoriques et d'étude de cas, de retours d'expérience et d'échanges avec les participants.
 - ✓ Modalités d'accompagnement
Un kit pédagogique est remis à chaque stagiaire durant la formation. Il contient notamment un cahier du stagiaire et la documentation actualisée.

Des ressources en ligne sont disponibles, après la formation, pour chaque stagiaire sur le site internet du Centre de Formation.
 - ✓ Moyens techniques
Salle de formation équipée, vidéoprojecteur et paperboard, situé dans un établissements recevant du public (ERP) accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - ✓ Moyens d'encadrement
La formation est animée par un formateur expert, membre de l'équipe pédagogique du Centre National de Formation des Buralistes.
- Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats :
 - ✓ Suivi de l'exécution
Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée
 - ✓ Appréciation des résultats
Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices pratiques)
Evaluation des acquis en fin de formation (Questionnaire d'évaluation)
Enquête de satisfaction des stagiaires
 - ✓ Attestation de formation
Attestation de suivi de stage à l'attention des services des douanes compétents régionalement pour le débit concerné



- **Validation des compétences :**

À l'issue de la formation, les compétences suivantes des candidats seront évaluées :

- Identifier le rôle, les missions et les obligations du buraliste dans le respect de la réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés (contrat de gérance)
- Agencer le bureau de tabac selon la réglementation (implantation, information, affichages ...)
- Réaliser les achats, l'approvisionnement du bureau de tabac et la réception de produits selon la réglementation en vigueur
- Suivre et optimiser les stocks du bureau de tabac selon la réglementation en vigueur
- Réaliser les ventes des produits du tabac et des produits liés aux charges d'emploi selon la réglementation en vigueur

L'évaluation des compétences est réalisée sous la forme :

- D'un questionnaire écrit sous la forme de questions ouvertes et de QCM
- D'études de cas pratiques associées à un entretien oral concernant :
 - L'agencement et plan d'un bureau de tabac,
 - La réalisation d'achats de produits, suivi des commandes et contrôle des produits à réception
 - L'analyse d'un bon de livraison avec erreur et vérification)
 - Un inventaire et la gestion des stock tabac
 - La vente des produits du tabac

Un jury d'évaluation et de certification composé du directeur de Formation Buralistes et de 2 professionnels évalue et valide les compétences des candidats.

La certification « Exploitation d'un bureau de tabac dans le respect du contrat de gérance » est en cours d'enregistrement au Répertoire Spécifique de France compétences.

- **En cas de retard ou d'absence, nous vous demandons de bien vouloir prévenir :**

Votre référent Administratif : Madame Catherine LERAT
c.lerat@formationburalistes.fr / 01-53-21-10-30

- **Pour toute question sur le contenu de votre formation, n'hésitez pas à contacter :**

Votre référent Pédagogique : Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD
Jb.pascaud@formationburalistes.fr



- **En situation de handicap ?**

Nous avons à cœur d'adapter notre pédagogie et notre logistique au service de votre formation.

Nous mettons à votre disposition notre **référent handicap** pour adapter votre parcours de formation à vos besoins spécifiques :

Contactez Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD, notre référent handicap à l'adresse suivante : Jb.pascaud@formationburalistes.fr

La structure suivante peut également vous apporter un appui pour le bon déroulement de nos actions de formation :

MDPH 75 – 69 Rue de la victoire 75009 Paris
Téléphone: 01 53 32 39 39

CAP EMPLOI 75 – Le Chaumont 43 Bis Rue d'hautpoul 75019 Paris
Téléphone: 01 44 52 40 60

AGEFIPH IDF – 192 Avenue Aristide Briand 92220 Bagneux
Téléphone: 0 800.11.10.09

* *
*